



ASSISES DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE
LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE



Actes des Assises

issus de la journée
de concertation du

25 novembre 2021

Sommaire

**Discours
d'introduction** p.3

**Les objectifs des Assises
de la réussite scolaire** p.18

La parole aux jeunes p.19

La clôture des Assises p.22

Les axes de réflexion p.26

**Annexes
Restitution des ateliers** p.30

Discours d'introduction

Selon l'ordre des prises de parole
lors des Assises de la réussite scolaire

James Chéron,
Vice-Président de la Région Île-de-France
chargé des lycées

Jacques Crosnier,
Président de l'Association régionale
des missions locales (ARML)

Benjamin Beaussant,
Directeur de la Direction régionale
de l'agriculture et de la forêt (DRIAAP)

Christophe Kerrero,
Recteur de la région académique d'Île-de-France,
Recteur de Paris, Chancelier des universités
de Paris et d'Île-de-France

Marc Guillaume,
Préfet de la région Île-de-France,
Préfet de Paris

James Chéron, Vice-Président de la Région Île-de-France chargé des lycées



Monsieur le Préfet de la Région Île-de-France, préfet de Paris,
Monsieur le Recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,
Madame la Rectrice de Versailles,
Monsieur le Recteur de Créteil,
Monsieur le Directeur de la direction régionale et interdépartementale de l'agriculture, l'alimentation et la forêt,
Monsieur le Président de l'Association régionale des missions locales Île-de-France,
Mesdames et messieurs les représentants des autorités académiques,
Mesdames et messieurs les enseignants, animateurs de missions locales et du tissu associatif francilien,
Chers élèves ou anciens élèves venus travailler avec nous ce jour pour apporter votre vécu et votre expérience de l'école,
Mesdames et messieurs,

Vous tous ici présents aujourd'hui à Saint-Ouen au siège de la Région,

Mais aussi vous tous, mesdames et messieurs, présents dans les lieux d'accueil de cet évènement organisé en format hybride grâce à l'engagement des lycées, micro-lycées, missions locales et écoles de la deuxième chance.

J'ai l'honneur de vous accueillir à Saint-Ouen au siège de la Région Île-de-France.

L'objectif de cette journée est de faire vivre la convention régionale réunissant depuis 2018, outre la Région Île-de-France, la préfecture de région, la région académique, la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF) et l'Association régionale des missions locales. Après deux années fortement marquées par la crise sanitaire et la fragilisation des jeunes menacés par la discontinuité de l'enseignement, notre objectif partagé est de réfléchir ensemble au renouvellement des actions en matière de lutte contre le décrochage scolaire, des actions de persévérance au sein de l'école, aux campagnes d'appels de la Région et l'effectivité de la prise en charge de ces jeunes après ces campagnes d'appels.

En 2021, les campagnes d'appels ont touché 27 000 jeunes et près de 17 000 entretiens de situation par téléphone ont été déployés. Ils permettent d'orienter les jeunes vers les services de l'éducation nationale, les missions locales pour les réinscrire dans un parcours. Pour les autres, ceux qui restent injoignables, les groupes opérationnels du plan régional d'insertion des jeunes déployés par la préfecture de région constituent une force de terrain indispensable et souvent décisive.

Cette chaîne d'intervention est constituée par les acteurs réunis aujourd'hui.

L'objet des Assises est de prendre un temps de témoignages, de retour sur expérience pour ensuite formaliser un plan d'actions sur la base de vos propositions de terrain, opérationnelles et concrètes. Ce plan d'actions devra être réalisé après cette journée. Il sera le résultat de vos réflexions, de vos contributions et de votre expertise.

Vous le savez, la Région Île-de-France est en pointe en matière de la lutte contre le décrochage depuis 2018 et cette intervention ne cesse de se renforcer.

Les campagnes d'appels systématiques de la Région, articulées sur le rythme de publication des listes de décrocheurs présumés, diffusées par l'Éducation nationale, sont uniques en France et marquent l'engagement tout particulier de la collectivité. En 2020, dans le contexte de la fermeture des établissements scolaires et d'augmentation du risque de décrochage, une campagne supplémentaire a été programmée pour renforcer le repérage et l'orientation précoce des jeunes en risque. L'actualisation plus fréquente de la liste des décrocheurs, depuis l'année scolaire 2020-2021, a donné lieu au doublement des interventions de la Région, avec quatre campagnes annuelles au lieu de deux, puis un

traitement au fil de l'eau des listes qui pourraient être actualisées en temps réel à partir de septembre 2022.

Ce dispositif est un point d'appui pour la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans.

Les moyens de repérage et d'orientation des jeunes en situation de décrochage déployés en Île-de-France permettent d'identifier l'ensemble des jeunes soumis à l'obligation de formation inscrits dans un établissement scolaire. Dans le contexte de crise sanitaire, sociale et économique que nous traversons, il s'agit d'une ressource précieuse pour la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans en vigueur depuis la rentrée de septembre 2020.

Outre les campagnes d'appels des décrocheurs, la Région déploie des actions de prévention du décrochage, via ses partenaires associatifs, participe au financement des missions de lutte contre le décrochage scolaire et des structures de retour à l'école (micro-lycées, dispositifs « nouvelle chance », pôle innovant lycéen) et accompagne les projets des établissements eux-mêmes avec le budget d'autonomie éducatif francilien et les « campus d'été ».

Cette journée nous aidera, côté Région, à continuer et à renforcer notre action avec l'objectif de donner la parole aux acteurs et experts de terrain pour une plus grande efficacité des politiques publiques.

Jacques Crosnier, Président de l'Association régionale des missions locales (ARML)



Monsieur le Préfet de Région,
Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Recteur de Région,
Monsieur le Directeur régional
de l'agriculture et de la forêt,
Mesdames et messieurs les
participants, chers collègues,

Depuis la Convention de lutte contre le décrochage du 15 juillet 2020, tous les partenaires ont pu constater un renforcement des liens entre les différents acteurs qui a permis de consolider et développer les actions en faveur des jeunes décrocheurs.

Plus de deux ans après cette signature, plusieurs éléments nous semblent remarquables.

Tout d'abord, la convention a permis de poursuivre, d'articuler et de développer les relations des intervenants au cours des campagnes d'appel des décrocheurs menées par la Région. Ces campagnes permettent ainsi d'appeler près de 25 000 jeunes chaque année et d'entrer en contact avec la moitié d'entre eux.

Les missions locales ont été destinataires des listes des jeunes souhaitant être recontactés et se sont engagées à les rappeler dans un délai maximum de 15 jours.

Le point difficile reste toutefois la situation des jeunes injoignables pour lesquels il reste particulièrement difficile d'établir un contact. À ce titre, les missions locales réalisent un travail important de rappel et de prise de contact sur la base des listes de jeunes injoignables fournies par la préfecture de région.

Par ailleurs, notamment dans le cadre du Plan régional d'insertion des jeunes (PRIJ) les missions locales déploient des actions « d'aller vers » en renforçant leur présence de terrain, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). À ce titre, l'action « Ose le Sprint » portée par un Consortium dont l'ARML fait partie en est un bon exemple.

Il faut souligner l'action très importante du réseau dans le cadre de la mise en œuvre de l'obligation de formation pour les mineurs. Cette obligation, effective depuis septembre 2020, a permis de renforcer les moyens des missions locales, de relancer la dynamique dans les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs scolaires (PSAD) pour animer avec les centres d'information et d'orientation (CIO) les partenariats locaux et mieux accompagner les jeunes.

Cela a abouti à un développement important de l'activité en direction des mineurs : 5 600 mineurs accompagnés en mission locale sur le premier semestre 2021 contre 6 300 sur toute l'année 2020.

Enfin, les principales perspectives consistent à poursuivre les actions et à les rationaliser : les missions locales passent encore trop de temps sur des recoupements de listes car les différents systèmes d'information ne sont pas suffisamment bien connectés. À ce titre, l'ARML a co-signé, comme l'ensemble des signataires de la convention de lutte contre le décrochage, un courrier au ministre afin d'avoir une meilleure visibilité des évolutions des systèmes d'information qui sont l'outil principal pour éviter de perdre le contact avec les jeunes.

Les travaux que vous allez mener au cours de cette journée nous permettront de définir de nouvelles actions afin de toujours mieux accompagner les jeunes décrocheurs de nos territoires. Je vous remercie donc chaleureusement pour votre participation et votre implication dans ces travaux et vous souhaite beaucoup de réussite dans ces échanges qui seront sans aucun doute très constructifs.

5 600 mineurs accompagnés en mission locale

sur le premier semestre 2021 contre 6 300 sur toute l'année 2020.

Benjamin Beaussant, Directeur de la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRIAAF)



Monsieur le Préfet de Région,
Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Recteur de Région,
Monsieur le Président de l'Association
régionale des missions locales,
Mesdames et messieurs,

La lutte contre le décrochage scolaire, le renforcement de la persistance scolaire, l'ancrochage des élèves dans leurs apprentissages et dans la vie de leurs établissements sont parties intégrantes des préoccupations de l'ensemble des enseignants, formateurs et éducateurs qui sont réunis aujourd'hui et qui souhaitent travailler ensemble sur la réussite des apprenants qui leurs sont confiés.

Peut-être que la troisième des cinq missions confiées aux établissements agricoles publics qui est rappeler par une loi de 2014 est de nature à contribuer aux travaux de cette journée :

« Les établissements agricoles publics contribuent à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes. »

Il s'agit donc au travers du parcours de formation d'ancrocher nos élèves, en les faisant rester (plonger l'ancre) par leur mobilisation et leur engagement

dans leurs parcours de formation. Il s'agit également de leur donner des repères sociaux et de citoyens, des repères professionnels, mais aussi des repères dans les apprentissages (donner le cap). C'est leur permettre de partir et de s'insérer (lever l'ancre).

Nos établissements véritables lycées des métiers permettent à des jeunes de suivre des cursus généraux, technologiques et professionnels en formation initiale, continue ou par l'apprentissage et en ouvrant des porosités entre ces différentes possibilités. Proposer à des jeunes des parcours qualifiants en ouvrant les formations vers la professionnalisation en étant en contact avec de véritables entreprises dédiées à la production et à la formation au sein même de nos établissements.

Les établissements d'enseignement agricoles sont également des lieux de vie 5 jours sur 7 et sur ces temps 24h/24. Tous nos établissements proposent des services d'hébergement et de restauration. Il s'agit d'y dormir et d'y manger. Mais pas exclusivement et pas essentiellement, il s'agit d'y vivre ensemble, d'y faire société. Il s'agit de s'engager dans la vie de l'établissement et d'être acteur de cette vie, de sa vie dans cette société particulière. Il s'agit en fait d'apprendre à devenir citoyen.

Cette approche conduit à aborder les élèves qui nous sont confiés dans leur entièreté, non plus comme un sujet apprenant, mais comme un être traversant au fil du temps différentes phase et différents temps de vie.

Nos établissements d'enseignement agricole s'emploient à faire interagir les facteurs spécifiques qui les constituent. Nos enseignants savent profiter des opportunités de l'exploitation, du territoire, des espaces de laissés à l'autonomie des établissements dans nos référentiels pour faire évoluer leurs pratiques vers des situations apprenantes diversifiées, adaptées et des fois novatrices. Mais qui visent à mettre l'apprenant en situation de faire et de réussir, lui permettant de développer son autonomie et sa confiance en soi.

L'enseignements agricole pèse peu dans l'offre globale de formation en Île-de-France, mais il y a pleinement sa place. Je sais que mes services travaillent régulièrement avec ceux du Conseil régional, de la région académique et des rectorats, pour que nos établissements soient identifiés comme des structures permettant les réussites et les insertions des jeunes franciliens. Nos établissements sont présents dans les réunions de bassin, des chefs d'établissements sont nommés pour être le contact des directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN).

Nous savons que la lutte contre le décrochage scolaire passe par une pluralité de l'offre de formation, nous souhaitons y contribuer pleinement dans le cadre de parcours de réussite.

Les établissements agricoles publics contribuent à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes.

Christophe Kerrero, Recteur de la région académique d'Île-de-France, Recteur de Paris, Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France



Madame la Présidente
de la Région Île-de-France,
Monsieur le Préfet de Paris
et d'Île-de-France,
Monsieur le Directeur de la Direction
régionale Interdépartementale
de l'agriculture et de la forêt,
Monsieur le Président de l'Association
régionale des missions locales,
Mesdames et Messieurs,

Un grand merci à la Région Île-de-France, qui nous accueille aujourd'hui à l'occasion des Assises de la réussite scolaire. Merci aussi à l'ensemble des établissements qui ont œuvré pour que les ateliers au programme puissent se dérouler entre leurs murs, et aux intervenants qui vont animer les ateliers et débats.

Les Assises de la réussite scolaire. Il me semble important d'insister un peu en premier lieu sur cette notion. Plus qu'un objectif, elle constitue pour nous une mission, un horizon qui doit permettre de dépasser un constat : ce fameux décrochage scolaire, qui résonne ici en creux.

Cette priorité politique forte menée sans discontinuer depuis plus de dix ans a récemment fait l'objet de mesures phares, comme :

- L'instauration de l'obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans,

- Le plan #1jeune1solution, qui a notamment permis la création, sur l'année 2021, de plus de 1 230 places supplémentaires du CAP au BTS, et l'extension des cordées de la réussite.

Nous sommes tous conscients de la gravité de certaines situations individuelles, et de la nécessité d'offrir un panel de solutions plus large.

En Île-de-France, par exemple, seulement 1 138 jeunes, soit 36 % des 3 114 décrocheurs avérés contactés par CODHA, ont accepté d'être mis en relation avec un centre d'information et d'orientation (CIO). Leur situation a ensuite fait l'objet d'un suivi très fin par les services de la délégation régionale, dont je salue le travail exceptionnel en la matière.

- 35 % (399) d'entre eux demeurent injoignables en dépit des appels et des relances par courrier réalisés par les CIO.

- 38 % (428) ont déjà trouvé une solution ou bien ne souhaitent pas donner suite à un accompagnement.

- 27 % (311) acceptent un rendez-vous avec un CIO. Cela représente seulement 10 % des 3 114 jeunes décrocheurs franciliens avérés.

Enfin sur ces 311 jeunes qui rencontrent des psychologues de l'éducation nationale en CIO, 2/3 font l'objet d'une sortie positive : scolarisation, formation, ou

accompagnement. Mais 1/3 ne donnent finalement pas suite aux accompagnements qui leur sont proposés.

Un constat, donc : il existe un noyau dur des jeunes décrocheurs les plus fragiles, qu'il est très difficile de ramener, sinon dans un milieu scolaire classique, dans des formations et des parcours adaptés. Il s'agit pour nous de faire en sorte que ces jeunes se relèvent, s'affirment, s'épanouissent. L'école est là pour qu'ils s'affranchissent des contraintes sociales, qu'ils dépassent leurs particularismes pour aller au bout de leur potentiel. Elle est là pour les accompagner afin qu'ils trouvent leur voie, une formation, un métier, et in fine leur place au sein de la société.

C'est pourquoi l'Éducation nationale renforce les alliances éducatives de la maternelle à la terminale pour développer des stratégies de prévention et de persévérance scolaire, à l'image par exemple du plan de lutte contre le décrochage mis en œuvre dès mai 2020 dans l'académie de Créteil.

Cette mobilisation se déploie à tous les niveaux : pilotage régional, académique, départemental ; action resserrée des DASEN, articulée avec celle du préfet de département ; et enfin mise en œuvre sur le terrain, à l'échelle du district comme de l'établissement.

Comment ces stratégies se déploient-elles en Île-de-France ?

Nous agissons en premier lieu sur la prévention en milieu scolaire, pour sensibiliser les élèves et les familles à ces enjeux, et aider chaque élève à bien s'orienter. Mais aussi pour repérer et agir dès les premiers signaux faibles : absentéisme perlé, décrochage passif, changement de comportement... Autant d'éléments auxquels il importe d'être collectivement attentifs, et tout spécialement lors des transitions entre l'élémentaire, le collège, le lycée, et l'enseignement supérieur. Lors de la rentrée 2021, 5 600 jeunes ont ainsi bénéficié d'entretiens de situation.

Dans chaque établissement, les équipes disposent d'outils nationaux pour s'inscrire dans cette démarche de prévention.

Au moment des transitions entre la maternelle, le primaire et le collège, les évaluations nationales fournissent, en complément du suivi effectué par les équipes, des indicateurs fins pour identifier les élèves en risque de décrochage et qui ont besoin d'un accompagnement au plus proche de leurs besoins.

Le dispositif Devoirs Faits permet de remédier aux difficultés identifiées. Il a également été étendu aux lycéens à l'initiative de certains établissements. Une démarche axée sur le lien avec

la vie de l'élève en dehors du temps scolaire, et qui se poursuit par les vacances apprenantes au sein des établissements.

De manière générale, il est essentiel de mettre en œuvre une pédagogie exigeante, qui vise à renforcer la motivation des élèves, et à leur faire prendre conscience de leurs compétences au-delà des seules notes. C'est aussi la raison pour laquelle les compétences transversales et compétences douces (*soft skills*) sont travaillées et valorisées au-delà des compétences et savoirs plus disciplinaires, tout au long du parcours du jeune.

Nous avons aussi à cœur d'instaurer *un climat scolaire favorable aux apprentissages*, en permettant aux élèves d'être acteurs de leurs parcours et de développer un sentiment d'appartenance. L'académie de Créteil a par exemple mis en place des parcours « compétences psychosociales » et des conseils de classe coopératifs, qui redonnent une place centrale à l'élève, à ses progrès et à son estime de soi.

Enfin, les rendez-vous annuels que sont les semaines de la *persévérance scolaire* mettent aussi en lumière dans chaque académie tout le travail qui encourage l'accrochage scolaire au sein de la classe. Elles sont des éléments phares de la sensibilisation de ceux qui font l'école mais aussi

des familles, dont l'implication est un grand facteur de réussite.

Avec en 2021, lors de la 9^e édition, un programme d'une très grande richesse : à Versailles, par exemple, il mettait les situations individuelles des jeunes en regard des dernières avancées en neurosciences et en pédagogie.

Tous ces outils sont mis en œuvre en nous appuyant sur la recherche, pour équiper la communauté pédagogique via des formations intercatégorielles et des ressources pédagogiques dédiées. 200 personnels intercatégoriels ont obtenu la certification professionnelle de lutte contre le décrochage scolaire depuis 4 ans en Île-de-France. Elle témoigne d'une professionnalisation et d'une responsabilisation accrue des acteurs de la persévérance scolaire. Par exemple, dans l'académie de Paris, un séminaire de formation d'une très grande qualité a eu lieu le 9 novembre dernier, avec des ateliers collaboratifs mettant l'accent sur les leviers d'action concrète pour soutenir les élèves les plus fragiles.

Malgré ces mesures de prévention, il arrive que des élèves décrochent. C'est alors un réseau d'acteurs fortement mobilisés, professionnalisés et structurés qui permet de repérer, de contacter et de proposer des solutions adaptées aux jeunes décrocheurs.

Dans chaque établissement, les équipes peuvent dorénavant s'appuyer sur un référent décrochage scolaire.

La présence effective dans les établissements d'un Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire permet un suivi concerté et personnalisé des élèves en difficulté par ceux qui font l'école. Il se réunit régulièrement et fait le lien avec le groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) de district lorsque les solutions à l'échelle de l'établissement ont toutes été exploitées et ne sont pas suffisantes. Il est également mis en place dans le 1er degré où la question du décrochage fait l'objet d'une attention toute particulière.

Au sein de chaque district, les 62 *réseaux FOQUALE* franciliens, composés d'un trinôme directeur de CIO, coordonnateur MLDS, et chef d'établissement, œuvrent pour proposer des actions aux jeunes repérés en cours de décrochage. Ils travaillent en étroite relation avec les 61 PSAD pilotées par les directeurs de CIO, en lien avec les missions locales et les *dispositifs de remédiation* pilotés par la Mission de lutte contre le décrochage scolaire.

Ces dispositifs de remobilisation ont pour objectif de favoriser les parcours agiles et progressifs. Ils peuvent s'appuyer sur des associations qui promeuvent l'entrepreneuriat dans le cadre de la relation école-entreprise,

la création de mini-entreprises afin de redonner confiance aux élèves, ou encore l'orientation vers des services civiques alternés ou des clauses sociales, qu'il est important de développer davantage. Je tiens à souligner l'immense travail d'ingénierie pédagogique qui est réalisé pour mettre en place ces actions innovantes, en dépit d'un contexte sanitaire très difficile.

C'est ce travail entre partenaires engagés, ces regards croisés qui favorisent, par une intelligence collective partagée, la réussite dans le parcours de chacun de nos jeunes pour qu'ils deviennent des citoyens éclairés et trouvent leur place dans la société.

C'est pourquoi je vous remercie chaleureusement pour votre présence aujourd'hui, et ne doute pas que les ateliers au programme seront l'occasion de renforcer nos liens et d'œuvrer ensemble, pour que chaque élève puisse construire son avenir selon son rythme et ses aspirations.

Marc Guillaume, Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris



Monsieur le Recteur
de la région académique,
Monsieur le Vice-président
du Conseil régional,
Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie, Monsieur le Vice-président, pour l'organisation de cette journée, qui promet d'être riche en échanges et en réflexions grâce à son format en ateliers répartis dans toute l'Île-de-France, mobilisant les services de l'État et de la Région, ainsi que de nombreux partenaires, au premier rang desquels le réseau des missions locales.

La réussite scolaire et notre capacité collective à prévenir et à lutter contre le décrochage sont des objectifs prioritaires que nous partageons avec Monsieur le Recteur de la région académique que je salue.

Depuis son entrée en vigueur lors de la rentrée de septembre 2020, soit il y a désormais plus d'un an, ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de l'obligation de formation des 16-18 ans, telle que prévue par la loi du 26 juillet 2019 « pour une école de la confiance ».

La crise sanitaire est venue impacter cet enjeu essentiel pour notre jeunesse, mais elle a aussi renforcé notre détermination à prévenir et lutter contre le décrochage scolaire.

Cette prévention relève principalement de la compétence de l'Éducation nationale. C'est même sa vocation. Je sais l'action déterminée menée par vos équipes, Monsieur le Recteur, visant à consolider les apprentissages fondamentaux.

Plusieurs instances et moyens d'action concourent à cette prévention : qu'il s'agisse des réseaux d'éducation prioritaire pour intervenir dès le plus jeune âge ou des programmes de réussite éducative menés dans les quartiers politique de la ville et s'appuyant sur le travail des associations de terrain qui proposent de l'aide aux devoirs et de l'accompagnement à la scolarité.

Les 32 cités éducatives franciliennes, dont 10 nouvelles ont été labellisées en 2021 et une quinzaine d'autres en perspective pour 2022, sont également un outil essentiel dans la lutte contre le décrochage à travers leur objectif de conforter la réussite scolaire des jeunes.

Prévenir est essentiel, mais il est tout aussi impératif de prendre en charge les décrochés, qui sont sortis du système scolaire à 16 ans sans diplôme ni qualification. Je voudrais insister sur cet enjeu que nous partageons. Leur nombre est en baisse, il faut s'en féliciter, mais il reste encore beaucoup à faire dans le cadre de l'obligation de formation des 16-18 ans auprès de ceux qui sont sans solution.

Les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs continuent de jouer un rôle dans la coordination de l'ensemble des acteurs locaux et dans le partage d'informations sur les situations des jeunes en difficulté afin de mieux les prendre en charge et de les accompagner.

Concernant cette prise en charge et cet accompagnement, je souhaite plus particulièrement développer deux points s'agissant de nos actions en Île-de-France : d'une part, la mise en œuvre de la convention signée par l'État, la Région et l'ARML le 15 juillet 2020, et d'autre part, l'extension du Plan régional d'insertion pour la jeunesse des quartiers prioritaires (PRIJ).

Nous avons signé le 15 juillet 2020 avec le Conseil régional et l'Association régionale des missions locales une nouvelle convention État-Région-ARML relative à la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle.

Cette nouvelle convention a permis de renforcer le dispositif mis en place par une première convention établie en décembre 2015.

Ce dispositif, spécifique à l'Île-de-France, repose en particulier sur la transmission par l'Éducation nationale des listes SIEI au Conseil régional

pour être utilisées par son prestataire COHDA qui contacte par téléphone jusqu'à dix fois chacun des jeunes décrocheurs présumés qui y figure.

Cette campagne de phoning permet d'identifier ceux qui ont trouvé une solution, ceux qui acceptent une mise en relation avec un CIO ou une mission locale mais aussi d'établir une liste de décrocheurs scolaires injoignables. Cette liste est transmise aux groupes opérationnels du PRIJ et aux missions locales, en fonction de la commune de résidence du jeune ou de son responsable légal.

Quatre campagnes ont eu lieu en 2021 : sur près de 28 000 jeunes contactés par le prestataire, il s'avère que la moitié de ces jeunes étaient déjà en solution et que 7 % avaient accepté la mise en relation avec un CIO ou une mission locale.

Au-delà de ce constat positif, voire rassurant, il ressort que 8 784 jeunes étaient injoignables : ce sont donc eux que les référents de parcours du PRIJ et les missions locales ont tenté de contacter afin de leur proposer un accompagnement, en privilégiant notamment les actions « d'aller vers » sur les lieux de vie de ces jeunes.

Un bilan intermédiaire sur les trois premières campagnes (la quatrième ayant eu lieu en octobre) présente des résultats encourageants : 41 % des jeunes ont pu être contactés ;

59 % de ces jeunes contactés ont été accompagnés ou se trouvaient déjà en solution et 37 % ont bénéficié d'une sortie positive.

Ces résultats sont nettement supérieurs à ceux de l'année 2020 et a fortiori pour ce qui concerne les territoires du PRIJ, mais nécessitent néanmoins de poursuivre les efforts.

L'un des objectifs de ces Assises est de recueillir, à partir de vos retours d'expériences, vos propositions pour améliorer le dispositif que nous avons mis en place.

En 2021, j'ai souhaité que le PRIJ soit étendu à 102 nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en plus des 95 déjà couverts : ce sont donc désormais 197 des 272 QPV franciliens qui sont concernés par ce plan et représentent 87 % de la population francilienne en QPV.

Cette extension s'est déployée progressivement tout au long de l'année, avec la mise en place de nouveaux groupes opérationnels pilotés par les délégués du Préfet avec les collectivités ou les missions locales, et des recrutements de référents de parcours.

Cette extension repose sur l'implication des Préfets délégués à l'égalité des chances et de leurs

équipes, mais aussi sur la mobilisation de crédits du BOP 147 « Politique de la ville », de postes d'adultes relais et du PIC « Repérage des invisibles », qui permettent les recrutements de référents de parcours, dont les missions vont du repérage à l'accompagnement des jeunes.

Je rappelle en effet que l'objectif du PRIJ, expérimenté depuis 2018 en Île-de-France, vise à passer d'une logique de dispositif à une logique de parcours, en proposant un accompagnement individuel renforcé et « sur mesure » aux jeunes en difficulté d'insertion, âgés de 16 à 30 ans et résidant dans l'un de ces 197 QPV.

En outre, concernant les moyens mobilisés, les 21 cités de l'emploi labellisées en Île-de-France doivent contribuer au déploiement du PRIJ, en lien avec les cités éducatives, notamment en renforçant ses capacités de coordination et en contribuant aux recrutements.

Les décrocheurs scolaires sont ainsi l'une des priorités du PRIJ au travers de l'accompagnement proposé par les référents de parcours.

Au 30 septembre 2021, on compte 175 référents de parcours, pour 7 200 jeunes accompagnés et 3 000 sorties positives depuis le lancement du plan.

L'extension a d'ores et déjà un effet significatif sur le nombre de jeunes

accompagnés, et porte l'objectif d'augmenter les sorties positives, sachant que l'accompagnement mis en place dans le cadre du PRIJ s'inscrit potentiellement sur plusieurs mois.

En conclusion, je souhaite souligner que les mesures du plan « 1 jeune, 1 solution » doivent continuer de bénéficier aux décrocheurs scolaires : il s'agit en particulier des mesures spécifiques qui leurs sont destinées, telles que la promo 16-18 de l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp).

En outre, le plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC), que nous avons signé avec le Conseil régional, a fait l'objet en 2021 d'un abondement exceptionnel de l'État à hauteur de 50 M€ dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » pour soutenir près de 10 000 parcours de formation supplémentaires à destination des jeunes.

Il faut également souligner que l'ensemble des mesures du plan « 1 jeune, 1 solution » peuvent être mobilisées et proposées aux jeunes décrocheurs en tant que solutions d'accompagnement, en particulier dans le cadre de l'obligation de formation : je pense notamment à la garantie jeune, mais aussi au service civique et à la prime à l'apprentissage, qui a été prolongée jusqu'en juin 2022.

Enfin, le contrat d'engagement jeune annoncé par le président de la République le 2 novembre dernier, pourra bénéficier aux jeunes décrocheurs de 16-25 ans à compter du 1^{er} mars 2022.

Je vous souhaite des ateliers animés et constructifs, et que vos réflexions contribuent à faire avancer cet enjeu majeur pour nous tous. Je vous remercie pour votre mobilisation.

Les objectifs des Assises de la réussite scolaire



**Renforcer la connaissance mutuelle
des parties prenantes de la lutte
contre le décrochage scolaire et
des outils à leur disposition**



**Initier un partage d'expérience
et une réflexion stratégique sur
chacune des thématiques abordées**



**Proposer des axes et des actions
à l'issue de la journée**

La parole aux jeunes



Illustration réalisée au cours des ateliers de travail.

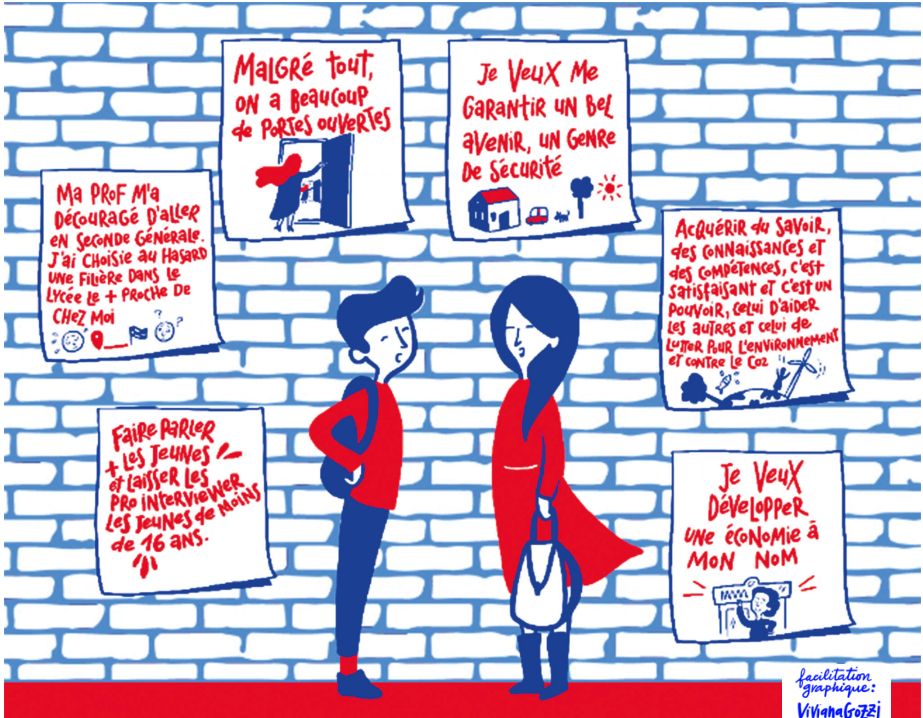
Une vingtaine de jeunes en situation de décrochage scolaire a participé aux Assises. Réunis en atelier de travail collaboratif, les jeunes ont directement contribué à la restitution de fin de journée. Ils ont partagé leur vécu et leurs expériences, puis ont exprimé leurs besoins et messages aux professionnels qui les encadrent dans leurs parcours de rattrapage.

Quelles sont vos motivations pour vous maintenir dans un parcours de formation ?

- La disposition des ressources nécessaires à la réalisation de projets de vie personnelle et professionnelle ;
- L'accès au savoir qui donne le pouvoir d'agir avec les autres et dans son environnement ;
- La fierté de réussir malgré les difficultés.

Quels sont vos besoins et vos messages d'amélioration ?

- L'augmentation des bourses pour celles et ceux qui sont en difficulté financière
- Un accompagnement renforcé, notamment dans les projets d'orientation
- Des activités extrascolaires pour renforcer la cohésion et rester « accroché »
- Des professionnels et accompagnateurs passionnés
- Un soutien adapté des élèves en provenance de pays étrangers
- L'accès à un accompagnement psychologique et social (infirmières, psychologues et assistantes sociales)
- Des entretiens avec des psychologues de l'éducation nationale au sein des établissements afin de garantir un vrai suivi personnalisé
- La possibilité de discuter et débattre en cours sur l'actualité internationale et sur les questions de société avec les enseignants



Propos rapportés par de jeunes décrocheurs lors des Assises.
Illustration réalisée au cours des ateliers de travail.

Clôture des Assises

Restitution des ateliers de travail
par Catherine Duboscq,
Cécile Tagliana et Patricia Bloch

La restitution en direct des 52
ateliers de travail a été préparée via
une session d'échanges entre :

• **Les animateurs des groupes**

• **Cécile Tagliana,**
Commissaire à la lutte
contre la pauvreté

• **Catherine Duboscq,**
Directrice générale adjointe
du pôle Lycées de la
Région Île-de-France

• **Patricia Bloch,**
Directrice régionale académique
de l'information et de l'orientation.

Avec pour objectif de retranscrire
des premiers éléments ressortant de
cette journée, les pistes de réflexion
envisagées ne sont pas exhaustives
et ont ensuite été enrichies par la
restitution des ateliers (cf. « Les axes
de réflexion issus des Assises »).

6 enjeux ont été identifiés au cours des ateliers de la journée :

- La question des outils,
- La communication,
- Le lien avec le monde économique
et professionnel et la mobilisation
des entreprises,
- La parentalité,
- Le décloisonnement des acteurs,
- La mobilisation des jeunes.

Les verrous

- La volatilité des coordonnées des
jeunes,
- Le manque de visibilité sur les
parcours des jeunes décrocheurs,
- La difficulté d'accès géographique à
certaines structures de rattachement,
- Un contact parfois fragile avec
les familles,
- La méconnaissance de certaines
filières d'orientation,
- Le décalage entre l'attendu des
entreprises et la compréhension
du jeune.

Les pistes d'amélioration

- Améliorer la qualification du fichier de décrocheurs pour avoir une meilleure visibilité sur les parcours,
- Envisager des campagnes SMS pour être plus réactifs dans la prise de contact avec les jeunes,
- Assurer une meilleure coordination entre les acteurs,
- Développer une culture commune entre les acteurs au travers de formations inter-catégorielles,
- Améliorer le diagnostic des situations dès le début de l'accompagnement,
- Développer le mentorat en s'inspirant du modèle de « papi coach »,
- Créer un portail unique afin d'améliorer la lisibilité des outils existants (tels que la « boussole des jeunes »),
- Renforcer le rôle des familles,
- Organiser des forums à destination des jeunes, des professionnels et des familles tels qu'un forum des alternatives avec participation de jeunes et de professionnels ayant eu des parcours atypiques à valoriser,
- Renforcer les interactions entre l'école et l'entreprise en privilégiant les contacts directs, rencontres avec les entrepreneurs et visites d'entreprise,
- Favoriser la mobilité géographique des jeunes,
- Encourager la prise en compte globale des problématiques du jeune, en incluant une prise en charge psychologique,
- Accompagner les jeunes en mobilisant les pairs en tant que modèles inspirants,
- Valoriser l'expérience scolaire et extrascolaire du jeune par des compétences,
- Créer une plateforme « ma deuxième chance » pour les usagers.

Faten Hidri, Déléguée spéciale de la Région Île-de-France chargée du décrochage scolaire



Monsieur le Préfet
de la région Île-de-France,
préfet de Paris ;

Monsieur le Recteur de la région
académique d'Île-de-France,
recteur de Paris, chancelier des
universités de Paris et d'Île-de-France ;

Madame la Rectrice de Versailles ;

Monsieur le Recteur de Créteil ;

Monsieur le Directeur
de la Direction régionale et
interdépartementale de l'agriculture,
l'alimentation et la forêt ;

Monsieur le Président de l'Association
régionale des missions locale
Île-de-France ;

Mesdames et messieurs
les représentants des autorités
académiques,

Mesdames et messieurs les
enseignants, animateurs de missions
locales et du tissu associatif francilien,

Chers élèves ou anciens élèves venus
travailler avec nous ce jour pour
apporter votre vécu et
votre expérience de l'école,

Mesdames et messieurs,

Je suis très heureuse de clore
cette journée de travail ici dans
les locaux de la Région Île-de-France
à Saint-Ouen.

L'objectif de ces Assises était de
proposer aux acteurs de terrain
de prendre une journée de réflexion
sur notre action en la matière.

Vous êtes quelque 400 réunis ce jour
à avoir répondu à l'invitation de la
présidente, du préfet de région,
du recteur de la région académique,
du directeur régional de la DRIAAF et
du président de l'Association régionale
des missions locales et je vous en
remercie chaleureusement.

Je salue plus particulièrement la
quinzaine de jeunes élèves venus
travailler avec nous à Saint-Ouen.
Ils sont là pour nous éclairer à
partir de leur réalité et de leur vécu
et ces témoignages sont sincères,
authentiques, passionnants et
éclairants ! Bravo à vous !

26 groupes de travail se sont réunis
aujourd'hui. Cela représente 104
heures de travail cumulé, ce qui
est considérable ! J'adresse mes
remerciements chaleureux aux
animateurs des groupes de travail qui
ont également préparé cette journée
depuis 6 mois.

Les thématiques de travail ont été
co-construites au sein du comité de
pilotage de l'opération et avaient pour

objectif de proposer aux acteurs de réfléchir sur les voies et les moyens de faire converger encore plus fortement les politiques publiques pour augmenter notre capacité à prévenir le décrochage scolaire et œuvrer pour insérer les jeunes fragilisés dans un parcours de formation ou d'insertion professionnelle. La Région a enclenché depuis deux ans un important travail d'évaluation de nos politiques publiques. Nos actions en direction des jeunes fragilisés doivent en faire partie !

Vous avez débattu sur les axes d'actions qui doivent contribuer à faire vivre la convention régionale de lutte contre le décrochage, des actions au sein des établissements scolaires par la communauté éducative jusqu'aux interventions des acteurs de terrain, professionnels des centres d'information et d'orientation, acteurs des missions locales ou des groupes opérationnels du plan régional d'insertion des jeunes des quartiers prioritaires.

Le comité de pilotage va se saisir de vos travaux afin de construire, à partir de vos réflexions, pratiques et expériences de terrain, un plan d'actions pour les prochaines années. Les actes des Assises de ce jour seront donc flanquées d'un plan d'actions qui devra traduire fidèlement les travaux de ce jour.

La présidente de la Région a décidé d'inscrire la lutte contre le décrochage scolaire d'une part dans la politique régionale d'information sur les métiers et les formations, d'autre part, dans les axes d'interventions de la future agence de la promesse républicaine. À ce titre, les groupes de travail se sont penchés sur les questions de l'orientation, de la connaissance et de la découverte des métiers, de la recherche de la bonne solution ou encore de la reconnaissance des parcours atypiques : la synthèse de ces réflexions montre que vous avez produit des propositions très fécondes pour structurer le travail de la future agence de l'orientation articulée avec l'agence de la promesse républicaine.

Je m'impliquerai personnellement sur ces différents sujets et projets et plus particulièrement dans le comité de pilotage de la politique régionale de la lutte contre le décrochage scolaire et l'élaboration de ce plan d'actions qui doit se réunir en janvier.

Il me reste à vous remercier une dernière fois, participants et organisateurs, animateurs et services des institutions parties à notre convention régionale et je vous donne rendez-vous dans les prochaines semaines au moment de la publication des actes.

Les axes de réflexion issus des Assises

300 professionnels ont participé à 52 ateliers répartis sur 11 sites en Île-de-France. Pilotés par une cinquantaine d'animateurs préalablement formés à cet exercice, les travaux au sein des ateliers se sont traduits par d'importantes contributions, récoltées dans un environnement digital collaboratif.

Une analyse exhaustive des travaux des ateliers conduit à dégager les priorités d'action ci-dessous :

Structurer davantage le travail en réseau des acteurs de la lutte contre le décrochage

Le nombre et la variété des profils des participants aux Assises de la réussite scolaire témoigne de l'intérêt des intervenants de la prévention, du repérage et de la lutte contre le décrochage pour le travail partenarial. L'implication des animateurs comme des participants, la mobilisation de leur expertise dans le cadre des ateliers pourraient trouver un prolongement au-delà de la seule journée des Assises.

En complément des instances de pilotage de la convention régionale relative au décrochage scolaire et du schéma de prise en charge des décrocheurs, il pourrait être donné suite aux Assises en organisant d'autres rencontres entre acteurs et en redynamisant les instances déjà constituées.

Ainsi, il pourrait être envisagé de **constituer un groupe de suivi composé des animateurs des ateliers volontaires pour prolonger leur implication dans la mise en œuvre des préconisations** issues

des Assises. Ce groupe viendrait ainsi compléter le comité de pilotage et le comité technique de la convention régionale. Il apporterait une vision très opérationnelle des enjeux, des problématiques concrètes et des difficultés rencontrées par les acteurs de terrain dans le repérage, la prise en charge et l'accompagnement des décrocheurs.

En parallèle, il apparaît pertinent de structurer une animation régionale des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), au nombre de 61 en Île-de-France. Il conviendrait de les outiller pour permettre davantage d'échanges entre elles : connaissance mutuelle, partage des bonnes pratiques, essaimage des solutions innovantes, voire formations communes. La maîtrise des outils digitaux collaboratifs développés à la faveur de la crise sanitaire pourrait s'avérer propice à la constitution de communautés professionnelles apprenantes.

In fine, c'est la **constitution d'un véritable observatoire régional du décrochage scolaire** qui pourrait être envisagée, afin d'articuler les niveaux de prise en charge. Cet observatoire devrait permettre des remontées de terrain régulières et fiabilisées, consolidées aux différents échelons d'intervention et de pilotage, et d'adapter les réponses apportées aux évolutions des besoins du public.

Consolider les ressources à disposition des professionnels de la lutte contre le décrochage et leur permettre de tirer le meilleur parti des dispositifs existants

Les professionnels réunis aux Assises ont fait part de leurs difficultés à se saisir pleinement des outils existants et à les exploiter au mieux. Ce constat vaut autant pour le repérage des décrocheurs (actualisation de la liste des décrocheurs, qualification des situations, lien avec les situations déjà connues ou suivies) que pour la mobilisation des solutions disponibles.

Les participants se sont massivement exprimés en faveur de la **mise en place d'un annuaire des acteurs et d'une cartographie des dispositifs de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire**. Cela pourrait prendre la forme d'un espace dédié dans Oriane.info. À travers ces outils, les acteurs expriment le besoin de mieux connaître, pour mieux les utiliser, les ressources et solutions existantes sur leur territoire d'intervention.

Dans la pratique, il s'agit de :

- Poursuivre les efforts de diffusion et d'appropriation des listes de décrocheurs dans les CIO et missions locales ;
- Renforcer l'intervention des acteurs pour qualifier ou requalifier les situations déjà connues et engager la prise en charge des jeunes nouvellement orientés ;
- Compléter et diffuser la cartographie des solutions mobilisables pour la mise en œuvre de l'obligation de formation des 16-18 ans ;
- Faire connaître et compléter les ressources disponibles sur Oriane. info : cartographie et présentation des micro-lycées et dispositifs nouvelle chance, à compléter avec les dispositifs d'accueil mis en place par les missions de lutte contre le décrochage scolaire ;
- Construire les annuaires territoriaux des acteurs, en incluant notamment ceux qui interviennent auprès des publics « invisibles » ;
- Mettre à jour régulièrement ces informations, et étudier la faisabilité d'une information sur le nombre de places disponibles par dispositif.

Développer une politique publique tournée vers ses usagers, intégrant les jeunes et mobilisant les parents

Les Assises ont permis à certains jeunes de contribuer aux ateliers et formuler des recommandations. Certains ont exprimé leur volonté de poursuivre ce travail collaboratif, pour aller au-delà d'une première expérience.

Il est donc recommandé de **mobiliser de nouveau des jeunes**. Réunis régulièrement, ils pourraient ainsi devenir des partenaires à part entière de la convention et de véritables acteurs de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire. Leur contribution pourrait consister à :

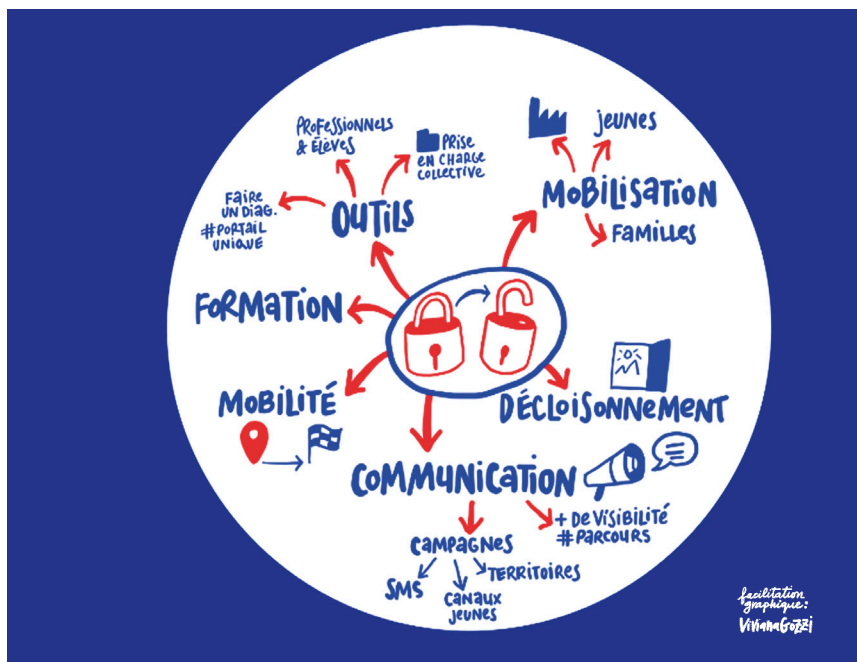
- Continuer à exprimer leurs besoins d'accompagnement et leurs aspirations ;
- Partager et valoriser des expériences et des parcours de réussite dans le cadre d'actions de communication ciblées, notamment sur les réseaux sociaux ;
- Coconstruire des dispositifs pour faire des jeunes des acteurs de la prévention et de la lutte contre le décrochage.

En parallèle, il est proposé d'**impliquer davantage les parents** dans des actions visant à renforcer la persévérance scolaire ou le retour en scolarité/formation. Des occasions de rencontre entre les parents, les professionnels et les jeunes pourraient être initiées. Ces temps d'échange pourraient permettre le partage d'informations des professionnels et des élèves, et être des moments de mise en valeur des parcours des parents. Ils seraient avantageusement organisés dans des tiers lieux, créant ainsi des conditions de mise en confiance des parents.

La majorité de ces axes de travail et pistes d'action peut être mise en œuvre

dans le cadre de la convention du 15 juillet 2020 entre l'État, la Région Île-de-France et l'Association régionale des missions locales, relative à la prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans un diplôme national ou une certification professionnelle. En vigueur jusqu'en juillet 2023, cette convention peut constituer le cadre de mise en œuvre d'une première partie du plan d'actions issu des Assises. Les évolutions plus structurantes nécessiteront des aménagements de la convention régionale renouvelée.

La première partie du plan d'action sera adoptée en 2022.





Annexes

Restitution des ateliers

de travail

Restitution des ateliers de travail

Les thématiques

Identifier, contacter, évaluer

- Comment résoudre la question des injoignables ? Quels interlocuteurs, quels lieux ?
- Comment repérer les jeunes en situation de décrochage en tenant compte de leur défiance ?
- Comment perfectionner les outils d'évaluation et de suivi ?
- Comment optimiser le temps consacré à la recherche des données précises sur la situation des décrocheurs ?

Maintenir les jeunes dans le parcours et proposer des parcours qualifiants

- Comment favoriser l'employabilité des jeunes ayant des parcours atypiques ? Quelles qualifications et certifications leur proposer ?
- Quelle place pour les entreprises dans les parcours ?
- Quelle place pour l'apprentissage dans les parcours ?
- Comment développer la connaissance et la découverte des métiers ?
- Comment donner aux jeunes l'envie de s'emparer de la question de leur orientation et devenir acteurs de leur parcours ?

Favoriser l'innovation pédagogique, l'autonomie et la confiance en soi

- Comment combattre la dévalorisation et l'autocensure des jeunes ?
- Comment rendre les jeunes plus autonomes dans leurs parcours d'orientation ?
- Quelles méthodes innovantes pour renforcer la confiance des jeunes en eux-mêmes ?
- Comment renforcer l'innovation pédagogique par la mise en place d'équipes partenariales ?

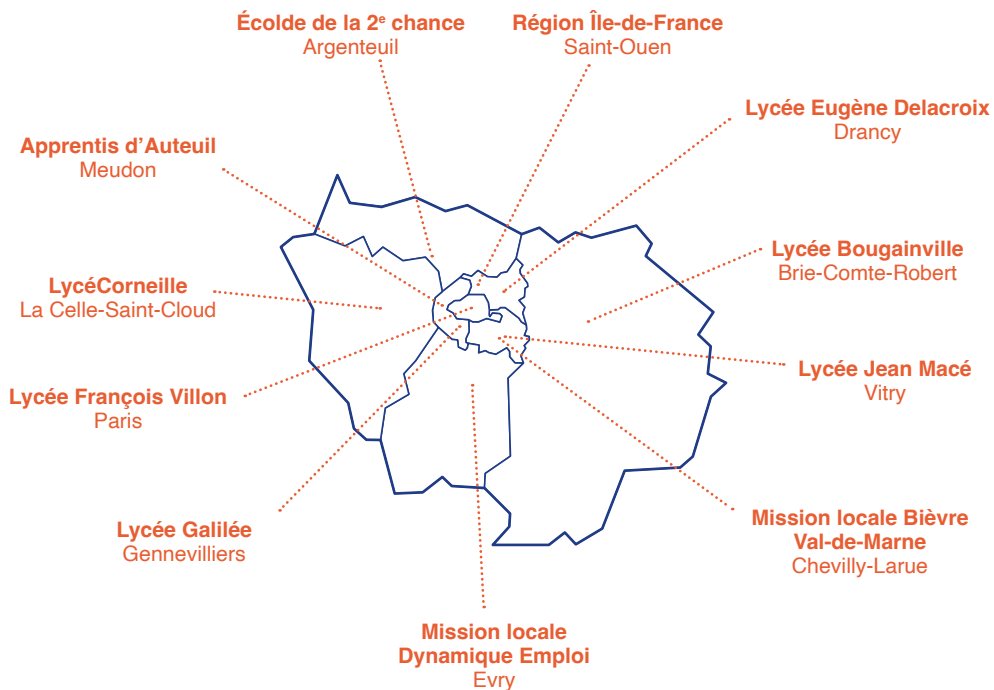
Recentrer les parcours sur les jeunes et lever les freins

- Comment changer les codes de l'accompagnement pour les jeunes en grande précarité ?
- Comment travailler l'ensemble des dimensions d'un raccrochage réussi de manière holistique : scolarité, santé, accompagnement social, sport, culture, etc. ?
- La lutte contre l'addiction aux écrans et aux réseaux sociaux : pourquoi ? Comment ?
- Comment renforcer la connaissance de chaque jeune, de son vécu, de ses compétences, pour l'accompagner au mieux dans la construction de la suite de son parcours ?
- Quels ont été les effets du confinement sur le décrochage scolaire ? Quelles actions additionnelles faut-il mener ?

Améliorer la coordination et la lisibilité de l'offre

- Comment concilier rapidité et précision de la réponse apportée à chaque jeune ?
- Comment faciliter, pour chaque jeune, qui en a besoin et envie, la sollicitation d'un adulte référent ? Avantages et inconvénients d'un adulte référent unique ?
- Quelles sont les modalités et les outils d'une meilleure coordination entre les partenaires ?
- Comment assurer une meilleure formation des acteurs partenaires à la lutte contre le décrochage ?
- Comment renforcer la visibilité des partenaires et de leurs actions pour faciliter la recherche de la bonne solution pour chaque jeune ?

La répartition des ateliers sur le territoire francilien



→ Identifier, contacter, évaluer

Comment résoudre la question des injoignables ? Quels interlocuteurs, quels lieux ?

Expériences partagées

- Des situations de décrochage scolaire identifiées tardivement.
- Des changements de coordonnées téléphoniques fréquents qui rendent les jeunes difficiles à repérer.
- Les différents acteurs sociaux présentent des difficultés à travailler en partenariat lorsqu'un élève ne réside pas dans la commune de son établissement entraînant des difficultés à accompagner l'élève en décrochage scolaire (les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ou de l'Aide Sociale à l'Enfance ne sont pas en lien avec l'établissement de l'élève).
- L'offre de services des missions locales n'est pas destinée aux jeunes de moins de 16 ans alors que l'on compte aussi des décrocheurs chez les jeunes de moins de 16 ans.
- Un élève redoublant ou refusé par un établissement a plus de chances de décrocher.
- Le nombre d'assistants sociaux dans les établissements est en baisse rendant les opportunités d'accompagnement et de prévention du décrochage scolaire moins évidentes.
- Un jeune qui abandonne le système éducatif est vite stigmatisé.
- La FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves) se rend au domicile des élèves injoignables pour valider leur choix d'orientation scolaire.

- La défiance des familles vis-à-vis de l'institution scolaire est toujours d'actualité.
- Il existe un besoin fort de créer un lien entre les acteurs intervenant dans le parcours scolaire, l'élève en situation de décrochage scolaire et sa famille.

Verrous à lever

- Améliorer la communication sur l'offre de services et sur les ressources disponibles (services de la mairie, associations de parents...).
- Lutter contre la stigmatisation des élèves en situation de décrochage scolaire.
- Partager et actualiser les informations de la liste des décrocheurs en temps réel entre les acteurs concernés (familles, associations de prévention, action sociale, mairie, PJJ...).
- Valoriser le travail des acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire.
- Mener une réflexion collective sur la pédagogie employée par les différentes structures (centres de formations, missions locales, établissements scolaires).
- Inviter les élèves à participer à la conception de la politique de prévention du décrochage scolaire afin qu'ils en deviennent acteurs.

Comment résoudre la question des injoignables ? Quels interlocuteurs, quels lieux ?

Bonnes pratiques

- Mettre en œuvre la pédagogie expérimentale lors de l'accompagnement des élèves afin qu'ils soient plus sensibles à leur potentiel et leurs capacités.
- Améliorer la phase de diagnostic lors de la prise en charge de l'accompagnement (financier, scolaire, psychologique, familial...) de l'élève afin de formuler des solutions personnalisées.
- Échanger de manière plus fréquente avec les associations de parents d'élèves.
- Mobiliser davantage les élus sur la problématique du décrochage scolaire.
- Solliciter des personnes avec des parcours inspirants pour venir à la rencontre des jeunes décrocheurs.

Expérimentations à mettre en place

- Inviter le référent décrochage de la mission locale aux réunions des groupes de prévention du décrochage scolaire à chaque fois que cela s'avèrera utile.
- Constituer un tableau de suivi en temps réel du jeune décrocheur avec toutes les informations relatives à son environnement scolaire, social et familial.
- Mettre en place des ateliers d'échanges sur différentes thématiques avec d'anciens jeunes décrocheurs afin de motiver les jeunes.

Outils à construire

- **Mettre en place une plateforme numérique recueillant l'ensemble de l'offre de services proposée dans chaque territoire.**
- **Généraliser la nomination d'un Référent Décrochage Scolaire à tous les établissements scolaires.**

Identifier, contacter, évaluer

Comment repérer les jeunes en situation de décrochage en tenant compte de leur défiance ?

Expériences partagées

- Le temps de traitement des données est long.
- En raison de l'attitude de défiance ou de rejet de certains élèves vis-à-vis de l'institution scolaire, plusieurs places restent à pourvoir en SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté).
- Une évaluation par compétences peut permettre de valoriser positivement la trajectoire du jeune.
- Un temps d'écoute individualisé avec un jeune décrocheur peut favoriser un accompagnement individualisé et le développement d'un lien de confiance avec l'institution.
- Un jeune décrocheur peut présenter des difficultés à identifier les personnes ressources pouvant l'accompagner dans ses choix d'orientation.
- Un travail partenarial entre les institutions peut favoriser une meilleure mise en œuvre de la politique de prévention du décrochage scolaire.

Verrous à lever

- Pallier l'attitude de défiance des jeunes décrocheurs vis-à-vis de l'institution et des pairs.
- Réduire le temps de traitement des dossiers.
- Mettre au point les outils informatiques ergonomiques en concertation avec les acteurs du territoire.
- Améliorer la mobilité géographique des jeunes décrocheurs.
- Lutter contre la fracture numérique qui accentue les inégalités territoriales et sociales déjà présentes.

Bonnes pratiques

- Favoriser le travail collaboratif et partenarial entre les acteurs.
- Désigner des « ambassadeurs » de la prévention du décrochage.
- Poursuivre la professionnalisation des acteurs.
- Étendre l'organisation d'entretiens individuels en début d'année à tous les établissements scolaires.
- Former les professionnels intervenant en milieu scolaire aux facteurs de décrochage scolaire et à la posture d'écoute.

Expérimentations à mettre en place

- Créer des centres de ressources itinérants.
- Mener une campagne massive sur le décrochage scolaire à travers les réseaux sociaux, les chaînes de télévision (C8, NRJ12) et la mobilisation de jeunes Youtubers.

Outils à construire

- **Créer un nouveau système d'information harmonisé regroupant tous les systèmes existants (RIOSUIVI, PARCOURS EN LIGNE...) et incluant les bases de données (CFA, Pôle emploi) plus fiables.**
- **Construire une communication ciblée sur le rôle des différents acteurs de terrain, les chiffres et les objectifs atteints (valorisation du travail des acteurs).**

Identifier, contacter, évaluer

Comment perfectionner les outils d'évaluation et de suivi ?

Expériences partagées

- Le respect de la confidentialité du parcours du jeune est un prérequis à toute démarche d'évaluation et de suivi.
- L'amélioration des outils de suivi passe par le partage de l'information entre les acteurs afin de mieux accompagner le jeune.

Verrous à lever

- La multiplicité des outils.

Bonnes pratiques

- Mettre en commun et actualiser les données entre les différents acteurs afin d'assurer un suivi cohérent du parcours du jeune.

Expérimentations à mettre en place

- Organiser des réunions entre les différents acteurs afin de réfléchir à la conception d'un outil de travail performant et lisible pour tous.

Outils à construire

- **Mettre en place un outil numérique commun à l'ensemble des acteurs et partenaires intervenant auprès des jeunes décrocheurs tout en veillant au respect du caractère confidentiel des données.**

Identifier, contacter, évaluer

Comment optimiser le temps consacré à la recherche de données précises sur la situation des décrocheurs ?

Expériences partagées

- Le cloisonnement de l'information concernant le public cible empêche une bonne coordination des institutions.

Verrous à lever

- Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) qui contraint le partage de données.
- L'absence de séminaires des acteurs du réseau éducatif sur les dispositifs existants.
- L'absence d'autorisations parentales pour permettre aux jeunes de moins de 16 ans de participer aux entretiens dans le cadre d'enquêtes.
- La fiabilité des données personnelles de la liste des décrocheurs à contacter (50% des inscrits sont injoignables).
- Le manque d'efficacité des outils qui permettent d'enrichir les listes de jeunes décrocheurs
- Les ressources numériques existantes insuffisamment exploitées pour assurer un meilleur repérage et suivi des élèves décrocheurs (logiciel « ProNote » par exemple).

Bonnes pratiques

- Mettre en place des réunions de concertation et de coordination pour une meilleure articulation et mise en œuvre des politiques d'accompagnement.
- S'inspirer du service numérique *La Boussole des jeunes* afin de mieux diffuser et clarifier l'offre de services.
- Resserer le maillage des professionnels de la lutte contre le décrochage scolaire.
- Améliorer la formation des référents pour fiabiliser la qualité des données.
- Créer des temps dédiés au partage d'expériences entre les référents décrochage scolaire.

Expérimentations à mettre en place

- Généraliser les boucles WhatsApp entre les référents décrocheurs et les jeunes décrocheurs en fixant des règles d'utilisation strictes.

Outils à construire

- **Concevoir un outil commun de suivi du parcours du jeune depuis le début sa scolarité jusqu'à son « insertion ».**

→ Maintenir les jeunes dans leur parcours et proposer des parcours qualifiants

Comment favoriser l'employabilité des jeunes ayant des parcours atypiques ? Quelles qualifications et certifications leur proposer ?

Expériences partagées

- Dans un contexte de lutte contre le décrochage scolaire, le terme « employabilité » paraît inadapté, il conviendrait d'adopter le terme « parcours d'insertion ».
- Le recours/l'accès à des voies de passerelle pour éviter la rupture scolaire est trop limité.

Verrous à lever

- La confusion entre apprentissage et évaluation.
- L'absence de valorisation des compétences acquises lors d'expériences diverses (job alimentaire, engagement associatif, réussite sportive).
- L'absence de valorisation des savoir-être et savoir-faire.
- Le manque d'approche globale du jeune (environnement social et familial).
- Les réticences et le manque de confiance des jeunes.

Bonnes pratiques

- Recourir à des grilles de compétences pour valoriser l'expérience professionnelle du jeune (BAFA, service civique) et la valider par une certification reconnue (formation qualifiante).
- Développer la mobilité géographique en proposant des solutions sur l'ensemble du territoire national.
- Améliorer la capacité des institutions à s'adapter aux besoins des jeunes et non le contraire.

Expérimentations à mettre en place

- Mettre en place des ateliers de « retour de stages professionnels » pour évaluer l'expérience et mieux comprendre les besoins et projections.

Outils à construire

- **Partager un outil de mesure des compétences professionnelles (grille de compétences) commun à l'ensemble des interlocuteurs intervenant dans le parcours du jeune décrocheur.**

Maintenir les jeunes dans leur parcours et proposer des parcours qualifiants

Comment développer la connaissance et la découverte des métiers ?

Expériences partagées

- Utilisation appréciée des vignettes sur Oriane.info.
- Il est nécessaire de mettre en place du « faire ensemble » en organisant plus de rencontres entre acteurs pour offrir des parcours adaptés aux jeunes.

Verrous à lever

- L'absentéisme.
- Le manque de connaissance des enjeux qui relèvent de chaque interlocuteur.
- Le manque d'accès des entreprises aux établissements scolaires pour présenter leurs métiers
- Le manque de confiance des jeunes et leur estime de soi.
- L'éloignement des familles de certains jeunes du monde professionnel.

Bonnes pratiques

- Proposer aux collégiens des immersions (stages découverte) de deux jours en entreprises.
- Organiser régulièrement des journées métiers au sein des établissements scolaires.
- Intégrer la découverte des métiers dans un parcours de cohorte.
- Trouver les moyens d'aider les entreprises à mieux s'adapter au stage de 3^e.

Expérimentations à mettre en place

- Créer un poste de « chargés d'orientation » afin d'organiser et coordonner les forums métiers, organiser les visites d'entreprises pour les lycées professionnels, animer des ateliers, etc.
- Développer des « rallyes métiers » pour les élèves dès la 6^e.

Outils à construire

- **Mettre en place un vadémécum sur le stage de 3^e pour les entreprises avec les objectifs et les attendus de ce stage.**

Maintenir les jeunes dans leur parcours et proposer des parcours qualifiants

Comment donner aux jeunes envie de s'emparer de la question de leur orientation et devenir acteurs de leur parcours ?

Expériences partagées

- Accepter le droit à l'erreur et au changement pour donner confiance aux jeunes.
- Développer la culture de l'engagement et créer des situations dans lesquelles les élèves prennent la main.

Verrous à lever

- Les difficultés pour rédiger des conventions de stage entre les établissements, les entreprises et les familles.
- Les freins liés à la mobilité géographique.
- Le manque de sensibilisation de certains parents à l'importance du choix d'orientation scolaire de leurs enfants.
- Le manque de continuité entre les acteurs pour accompagner les jeunes tout au long de leurs parcours.

Bonnes pratiques

- Organiser des « cafés des parents » afin de créer une mobilisation et une synergie commune avec les enseignants.
- Organiser des petits-déjeuners entre les différents partenaires.

Expérimentations à mettre en place

- Mettre en place un réseau d'ambassadeurs composé de personnalités publiques qui suscitent l'adhésion des jeunes.
- Encourager des formations en psychologie dans le cadre de la formation initiale des futurs enseignants.
- Associer les jeunes dans l'élaboration de tutoriels à destination d'autres jeunes.

Outils à construire

- **Concevoir une plateforme numérique commune présentant clairement l'ensemble des choix d'orientation dès la 4^e.**
- **Rédiger une charte d'engagement entre l'alternant, le tuteur et l'entreprise pour identifier le rôle de chacun dans la phase d'accompagnement.**

Maintenir les jeunes dans leur parcours et proposer des parcours qualifiants

Quelle place pour l'apprentissage dans les parcours ?

Expériences partagées

- L'apprentissage est connoté auprès des jeunes. Certains s'y orientent par défaut.
- Les jeunes sont souvent éloignés des exigences des employeurs (immaturité, manque de connaissance du monde de l'entreprise).
- Plusieurs actions ont été mises en place afin de présenter l'apprentissage comme une voie complémentaire.

Verrous à lever

- L'absence de référents décrochage scolaire dans certains établissements, personne ressource qui conseille les équipes éducatives dans l'accompagnement des jeunes décrocheurs.
- L'absence de formation des professionnels à l'apprentissage.
- Le réflexe de maintien des collégiens et des lycéens rencontrant des difficultés dans le système scolaire « classique ».
- Le manque de travail sur les compétences psycho-sociales des jeunes et la méconnaissance des dispositifs et des acteurs de l'apprentissage.
- Corriger le décalage existant entre les attendus de l'entreprise et la réalité du jeune.

- La difficulté d'identification des premiers signes du décrochage scolaire.
- L'association limitée des familles lors du processus d'orientation et d'introduction au monde de l'entreprise du jeune.

Bonnes pratiques

- Organiser des réunions d'information entre les partenaires (Éducation nationale, missions locales, EDI, centres d'information et d'orientation (CIO), médiatrice de l'apprentissage...).
- Soigner l'image du « jeune arrivant en entreprise » et valoriser du tutorat dans le cadre de la gestion des équipes en entreprise.
- Valoriser l'apprentissage lors des journées de présentation (y compris avec les parents).
- Personnaliser les parcours dès la 4^e (découverte des métiers de l'entreprise, emploi du temps adapté, référent de parcours).
- Valoriser les stages de courte durée.
- Mieux communiquer sur les situations de décrochage scolaire et co-construire l'accompagnement.
- Inciter le CFA (Centre de formation des apprentis) à intervenir auprès des élèves, des familles et des enseignants.

Quelle place pour l'apprentissage dans les parcours ?

Expérimentations à mettre en place

- Instaurer un quota de recrutement d'apprentis en fonction du nombre de salariés dans une entreprise.
- Prévoir un dispositif d'accompagnement dès l'âge de 12 ans.
- Organiser des ateliers de formation autour de la gestion des émotions.
- Créer des « écoles de parents ».

Outils à construire

- **Créer un portail numérique permettant la cartographie de l'ensemble des acteurs intervenant dans le parcours du jeune (référents décrochage scolaire, coordonnateur Mission de lutte contre le décrochage scolaire, etc.) ainsi que des dispositifs d'accompagnement et d'insertion.**
- **Concevoir un guide de formation adapté au public adolescent à destination des tuteurs.**
- **Créer une plateforme numérique rassemblant le tissu scolaire et le monde de l'entreprise.**

Maintenir les jeunes dans leur parcours et proposer des parcours qualifiants

Quelle place pour les entreprises dans les parcours ?

Expériences partagées

- Les entreprises ne présenteraient pas un fort intérêt à répondre aux préoccupations des jeunes pendant la durée de stage.
- Les contraintes qui pèsent sur les entreprises ne permettraient pas un accueil et une intégration optimale du jeune stagiaire.
- Une réflexion commune entre les acteurs est nécessaire pour mieux intégrer les entreprises dans le parcours du jeune et dans la vie des établissements.
- Les entreprises devraient jouer un rôle central dans la formation des jeunes stagiaires afin de leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences et de se construire un projet d'insertion professionnelle.

Verrous à lever

- Sensibiliser les tuteurs à l'importance de l'insertion professionnelle du jeune dans le monde de l'entreprise.

Bonnes pratiques

- Mettre en place un suivi personnalisé du jeune pendant sa période de stage d'entreprise pour mieux accompagner son intégration.

- Instaurer des « cafés rencontres » entre jeunes et entrepreneurs pour sensibiliser les jeunes au monde de l'entreprise et éclairer les entreprises sur les attentes et les besoins des jeunes.
- Instaurer un stage en 4^e afin de mettre en contact le jeune avec les activités de l'entreprise (au sens large) et lui permettre éventuellement d'y participer dans la mesure de ses capacités.
- Étendre les Clauses Sociales de Formation aux élèves décrocheurs.

Expérimentations à mettre en place

- Mettre en place des ateliers de « retour de stage professionnels » pour évaluer le retour d'expérience et mieux comprendre les besoins et projections.

Outils à construire

- **Organiser un forum des métiers regroupant les entreprises, les acteurs de la politique de décrochage scolaire et les jeunes.**

→ Favoriser l'innovation pédagogique, l'autonomie et la confiance en soi

Comment rendre les jeunes plus autonomes dans leur parcours d'orientation ?

Expériences partagées

- L'accueil et la réalisation d'entretiens personnalisés en début d'année par une équipe mixte (enseignants et élèves).
- La mise en place de micro entreprises permet aux jeunes d'être plus autonomes.
- La mise en place de projets solidaires entre des salariés d'entreprises partenaires et des jeunes en parcours renforce l'autonomie des jeunes.

Verrous à lever

- Le décalage entre les attentes des familles et les aspirations et souhaits des élèves.
- L'accès et le partage de l'information relative aux parcours d'orientation.
- La hiérarchisation des filières (générale, techno, professionnelle).
- Les croisements des compétences entre les enseignants, l'administration, les assistantes sociales et les psychologues.
- La diversité des outils numériques.

Bonnes pratiques

- Instaurer des entretiens d'accueil en début d'année scolaire pour permettre une connaissance fine des élèves.
- Assurer un accompagnement individualisé de chaque élève sur le temps long pour lui permettre de se questionner, se connaître et de trouver sa voie.

- Procurer une attestation de compétences dédiée aux élèves avec des besoins particuliers.
- Inviter les parents à une immersion dans les activités de formation de leurs enfants.
- Transmettre des méthodes d'orientation et considérer cette dernière au même titre que les autres enseignements (ateliers de développement personnel, importance de faire des choix, etc.)

Expérimentations à mettre en place

- Créer un livret de compétences pour chaque élève.
- Mettre en place un référent communication et coordination territoriale et inter établissements.
- Développer des formations intercatégorielles et partenariales sur l'orientation et la connaissance du monde de l'entreprise.

Outils à construire

- **Concevoir un outil numérique facilitant l'accompagnement de l'élève dans la construction de son projet professionnel.**

Favoriser l'innovation pédagogique, l'autonomie et la confiance en soi

Quelles méthodes innovantes pour renforcer la confiance des jeunes en eux-mêmes ?

Expériences partagées

- Les jeunes sont les premiers promoteurs de leur métier.
- La pédagogie de projet est une méthode qui permet aux jeunes de gagner en confiance.

Verrous à lever

- Le manque de temps et de moyens financiers.
- La multiplicité et la pluralité des accompagnements créent de la confusion.

Bonnes pratiques

- Mettre l'apprenant au cœur du dispositif d'apprentissage.
- Intégrer les parents dans le dispositif d'accompagnement.
- Former les professionnels à la communication non violente et bienveillante.
- Intégrer dans les emplois du temps des ateliers culturels et sportifs.
- Valoriser les compétences des jeunes en leur demandant de présenter une passion ou une activité qu'ils maîtrisent et intégrer ces activités dans l'emploi du temps.

Expérimentations à mettre en place

- Mettre en place des ateliers collaboratifs et des séjours de cohésion autour des notions de confiance en soi et d'autonomie.
- Renforcer le travail en co-animation avec les partenaires.

Outils à construire

- **Organiser des concours d'éloquence ou des activités sportives et culturelles pour que les jeunes puissent s'affirmer et mettre en avant leur compétences et ainsi renforcer leur confiance en eux-mêmes.**

Favoriser l'innovation pédagogique, l'autonomie et la confiance en soi

Comment renforcer l'innovation pédagogique par la mise en place d'équipes partenariales ?

Expériences partagées

- L'innovation pédagogique et les équipes partenariales sont une réalité sur le terrain (construction d'un escape game qui permet de découvrir les métiers autour du monde du spectacle, ateliers didactiques, etc.).

Verrous à lever

- La peur du jugement et d'être remplacé par les nouvelles technologies.
- La dichotomie entre le discours institutionnel favorisant l'innovation et les moyens et outils alloués.
- La motivation des professionnels.

Bonnes pratiques

- Créer des échanges de pratiques entre partenaires.
- Valoriser l'interdisciplinarité dans la gestion de projets.
- Mettre en place des entretiens hebdomadaires avec les jeunes.
- Impliquer davantage les assistants d'éducation (AED) dans la réflexion autour de l'élève décrocheur.
- Prévoir des temps de cohésion.

Expérimentations à mettre en place

- Créer un poste de « référent d'innovation pédagogique ».
- Inclure des parents volontaires dans la conduite des projets d'innovation.
- Former les professionnels à l'innovation pédagogique.

Outils à construire

- **Mettre en place un répertoire numérique de l'ensemble des innovations pédagogiques existantes.**

→ Recentrer les parcours sur les jeunes et lever les freins

Comment changer les codes de l'accompagnement pour les jeunes en grande précarité ?

Expériences partagées

- Les professionnels de l'accompagnement des jeunes ne sont pas toujours formés à la création de liens avec les jeunes en décrochage.
- Comment s'adapter à la culture et aux codes des jeunes pour délivrer une offre d'accompagnement adaptée ?

Verrous à lever

- Le manque de confiance dans l'adulte et l'institution.

Bonnes pratiques

- Créer des partenariats avec les associations de quartiers.

Expérimentations à mettre en place

- Créer des micro entreprises et associations lucratives pour accompagner les jeunes dans la réalisation d'une aventure entrepreneuriale collective.

Outils à construire

- **Concevoir un outil simplifiant l'ensemble des dispositifs pour faciliter la lecture de l'ensemble des démarches.**

Recentrer les parcours sur les jeunes et lever les freins

Comment travailler l'ensemble des dimensions d'un raccrochage réussi de manière holistique : scolarité, santé, accompagnement social, sport, culture, etc. ?

Expériences partagées

- L'approche scolaire du décrochage dépend essentiellement de l'environnement (climat) social de l'établissement scolaire.
- L'une des dimensions d'un raccrochage réussi repose sur un accompagnement personnalisé.
- Les activités pédagogiques qui permettent d'atteindre l'objectif en contournant les obstacles cognitifs et en travaillant sur les représentations des participants peuvent contribuer à raccrocher les jeunes (pédagogie du détour).
- L'importance du tutorat au collègue comme élément essentiel pour réussir le raccrochage du jeune.

Verrous à lever

- La conception des emplois du temps qui ne permettent pas suffisamment de tisser des liens avec les acteurs du territoire ni aux élèves de participer à d'autres activités favorisant leur raccrochage.
- Le défaut d'identification des compétences des activités proposées et l'évaluation des compétences du jeune.
- La communication en interne des établissements pour une meilleure efficacité dans la gestion des parcours des jeunes.

Bonnes pratiques

- Privilégier les voies parallèles (activités périscolaires) à l'apprentissage fondamental pour permettre une évolution positive du comportement du jeune et gagner sa confiance.
- Organiser des rencontres entre les chefs d'établissements et les acteurs du territoire (sport, social, économie, culture, etc.) afin de lancer des partenariats et des conventions de coopération.
- S'inspirer du système éducatif du Québec en matière d'accompagnement.

Expérimentations à mettre en place

- Créer un livret citoyen recensant l'ensemble des compétences humaines, psychologiques et disciplinaires du jeune.
- Développer les programmes de réussite éducative (PRE) en élargissant leur champ d'action (la durée de suivi et la tranche d'âge).
- Créer un poste de coordinateur de parcours pour les jeunes se retrouvant dans une situation complexe en dehors de la scolarité.
- Mettre en place des « ateliers des possibles » entre les différents intervenants sociaux et éducatifs.

Outils à construire

- **Concevoir un outil numérique de cartographie des acteurs du territoire.**
- **Construire des programmes de césure et de retour en scolarité.**

Recentrer les parcours sur les jeunes et lever les freins

La lutte contre l'addiction aux écrans et réseaux sociaux : pourquoi ? Comment ?

Expériences partagées

- Les enseignants ne sont pas compétents pour traiter les problématiques de santé.

Verrous à lever

- L'accompagnement insuffisant sur les problématiques de santé au sein des établissements.
- Le désarroi des parents.

Bonnes pratiques

- Associer les acteurs de la santé à des actions de communication pour sensibiliser les jeunes à une utilisation des écrans responsables.
- Mener des actions de sensibilisation auprès des familles.

Expérimentations à mettre en place

- Former les professionnels sur les possibles dérives de l'utilisation abusive des écrans.
- Lancer une campagne de sensibilisation avec un Youtubeur pour montrer les limites de l'utilisation des écrans.
- Garantir la présence de professionnels de santé au sein des établissements.

Outils à construire

- **Systematiser la prévention de l'addiction aux écrans auprès des élèves et de leur famille**
- **Favoriser l'accompagnement des collectivités sur ce sujet.**

Recentrer les parcours sur les jeunes et lever les freins

Comment renforcer la connaissance de chaque jeune, de son vécu, de ses compétences, pour l'accompagner au mieux dans la construction de la suite de son parcours ?

Expériences partagées

- Les ateliers de développement personnel peuvent s'avérer utiles.
- Les activités extra-scolaires.

Verrous à lever

- La prise en charge du handicap dans la validation des compétences.
- Le défaut de moyens humains et financiers pour proposer un accompagnement individualisé.

Bonnes pratiques

- Inviter les parents à partager leurs expériences professionnelles et valoriser leurs compétences et savoirs-faire auprès des jeunes.
- Mettre en œuvre des formations sur la rédaction de CV.

Expérimentations à mettre en place

- Mettre en place des équipes pluridisciplinaires qui interviennent à tous les niveaux de l'accompagnement.

Outils à construire

- **Créer une attestation de compétences.**
- **Créer un livret numérique en s'inspirant du carnet de santé que les professionnels pourraient consulter pour récolter les informations essentielles (bulletins, appréciations, etc.).**

Recentrer les parcours sur les jeunes et lever les freins

Quels ont été les effets du confinement sur le décrochage scolaire? Quelles actions additionnelles faut-il mener ?

Expériences partagées

- La dégradation de la santé mentale des élèves ainsi que de leur environnement social.
- La dégradation des conditions de vie des jeunes au sein de leur foyer.
- L'adaptation à la situation de l'ensemble des personnels.

Verrous à lever

- La fracture numérique.
- La perte de repères sociaux, des habitudes, etc.
- Le contexte familial difficile.
- L'accroissement des conduites addictives.

Bonnes pratiques

- Renforcer les équipes pédagogiques avec des psychologues de l'Éducation nationale.

Expérimentations à mettre en place

- Créer une cellule psychologique d'accompagnement personnalisé facile d'accès pour le jeune
- Mettre en place des « ateliers sms » afin de rendre la communication avec les jeunes plus fluide et moins protocolaire.

Outils à construire

- **Instaurer deux fois par an des temps d'échanges de pratiques entre professionnels pour co-construire des solutions.**

→ Améliorer la coordination et la lisibilité de l'offre

Comment concilier rapidité et précision de la réponse apportée à chaque jeune ?

Expériences partagées

- La présence d'une personne intermédiaire pour accompagner les jeunes en dehors de l'environnement scolaire s'avère nécessaire.
- La multiplicité des dispositifs crée un sentiment de confusion chez les jeunes.

Verrous à lever

- L'allocation de ressources humaines pour apporter une réponse adaptée à chaque jeune.
- L'accès à l'information par les jeunes pour les rendre acteurs de leur parcours.
- La conception des emplois du temps des enseignants n'intégrant pas de temps d'échanges avec les jeunes.

Bonnes pratiques

- Mutualiser les comptes-rendu de séminaires entre les acteurs.
- Instaurer des moments dédiés à l'échange avec les jeunes au sein des établissements afin de renforcer le lien et prendre du recul ensemble sur les problématiques évoquées.
- Organiser des « nuits de l'orientation » au niveau national pour permettre la rencontre des acteurs avec les jeunes et créer des dynamiques territoriales.
- Centraliser l'information et l'actualiser pour améliorer la lisibilité des solutions proposées aux jeunes.

- Mettre en place des groupes de travail entre les équipes de l'Éducation Nationale et les partenaires extérieurs au sein des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Expérimentations à mettre en place

- Mettre en place des scolarités aménagées spécifiques (SAS) afin d'identifier les problématiques des jeunes et les raisons du décrochage.
- Produire une fiche de suivi pour accompagner le jeune tout au long de son parcours.
- Inviter les associations à organiser des « soirées de réseautage » entre les jeunes pour un partage d'expérience dans des tiers-lieux.
- Organiser un Forum Insertion des jeunes de 16 à 25 ans à destination des parents en mobilisant les partenaires locaux et institutionnels.

Outils à construire

- **Concevoir un espace ressources national comprenant des informations accessibles à l'échelle de la commune ou de l'agglomération à destination des professionnels de terrain.**
- **Créer un numéro vert rattaché à une cellule d'écoute harcèlement afin de mieux accompagner les jeunes en difficulté (identifier les besoins, conseils).**

Améliorer la coordination et la lisibilité de l'offre

Comment faciliter, pour chaque jeune qui en a besoin et envie, la sollicitation d'un adulte référent ? Avantages et inconvénients d'un adulte référent unique ?

Expériences partagées

- Le professeur des écoles ne peut pas être à la fois instituteur et adulte référent.

Verrous à lever

- Le lien de confiance est très fragile.
- L'insuffisance du financement alloué au tutorat.

Bonnes pratiques

- Établir un temps de tutorat chaque semaine et mettre en place un carnet d'apprentissage.
- Utiliser les réseaux sociaux.
- Repérer les jeunes et identifier leurs problématiques.
- Former les référents à la conduite d'entretien.

Expérimentations à mettre en place

- **Mettre en place un tutorat intergénérationnel.**
- **Constituer des binômes de référents.**
- **Mettre en place des réunions associant les professeurs et les adultes référents afin d'engager un dialogue sur les besoins du jeune.**

Améliorer la coordination et la lisibilité de l'offre

Quelles sont les modalités et les outils d'une meilleure coordination entre les partenaires ?

Expériences partagées

- Les données relatives au décrochage scolaire devraient être partagées entre les professionnels afin d'améliorer l'efficacité des dispositifs d'accompagnement.

Verrous à lever

- Le partage de l'information s'avère difficile en raison du caractère confidentiel des données.
- L'obtention de l'accord des parents pour construire le parcours d'accompagnement du jeune.

Bonnes pratiques

- Valoriser continuellement les compétences acquises par le jeune.
- Diffuser les offres de formation sur différentes plateformes en ligne.
- Centraliser l'ensemble des informations du jeune dans un seul outil informatique afin de faciliter l'accès à l'information et de simplifier la démarche d'accompagnement.
- Mobiliser activement les référents internes du décrochage.

Expérimentations à mettre en place

- Utiliser les réseaux sociaux pour mener des actions de communication auprès des jeunes.
- Intégrer les parents et les psychologues dès la maternelle dans le dispositif d'accompagnement.

Outils à construire

- **Construire une carte interactive au niveau départemental recensant les professionnels par catégorie de champ d'intervention.**
- **Mettre en place un annuaire interprofessionnel.**
- **Créer un outil informatique de partage de l'information sur le parcours du jeune.**

Améliorer la coordination et la lisibilité de l'offre

Comment assurer une meilleure formation des acteurs partenaires à la lutte contre le décrochage ?

Expériences partagées

- Nouer des partenariats avec les associations de jeunes afin de mieux connaître leurs besoins.

Verrous à lever

- Le manque de connaissance des missions des acteurs du territoire.
- La difficile lecture de la cartographie des acteurs en raison de la multiplicité des dispositifs
- Le roulement des relations interpersonnelles entre les professionnels (turn over).

Bonnes pratiques

- Organiser des formations transversales afin de favoriser une culture commune entre les professionnels.
- Croiser les regards entre les partenaires lors d'organisation de séminaires.
- Être à l'écoute des jeunes pour construire le contenu des formations des professionnels.
- Mettre en place une certification de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Expérimentations à mettre en place

- Prévoir des formations communes d'anthropologie, de psychologie, de sociologie et de droit pour les professionnels.
- Coordonner les différents professionnels autour du jeune afin qu'ils puissent intervenir à tous les niveaux en partenariat avec les familles.
- Inclure les enseignants au sein des groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS).

Outils à construire

- **Concevoir une cartographie des acteurs.**

Améliorer la coordination et la lisibilité de l'offre

Comment renforcer la visibilité des partenaires et de leurs actions pour faciliter la recherche de la bonne solution pour chaque jeune ?

Expériences partagées

- Définir une temporalité partagée avec les parents dans le cadre de l'accompagnement du jeune.
- L'intervention des missions locales au sein des établissements permet une meilleure visibilité du dispositif d'accompagnement.

Verrous à lever

- L'absence d'un référencement efficace.
- La difficulté de coordination et de coopération entre les différents acteurs.

Bonnes pratiques

- Relancer les groupes de prévention du décrochage scolaire au sein de l'académie de Paris.
- Homogénéiser toutes les procédures d'accompagnement au sein des établissements scolaires.
- Actualiser la localisation des prestataires de santé à domicile (PSAD) en fonction des nouveaux besoins des territoires.
- Mener des actions de communication à l'échelle nationale et régionale pour valoriser les actions mises en place.

Expérimentations à mettre en place

- Intégrer les enseignants au sein du groupe de prévention du décrochage scolaire.
- Impliquer les familles, les jeunes et les entreprises dans les réflexions relatives à l'amélioration du dispositif d'accompagnement.

Outils à construire

- **Concevoir un portail numérique commun rassemblant les portails existants.**
- **Construire une cartographie des acteurs en intégrant l'ensemble des partenaires.**

Les Assises régionales de la réussite scolaire, organisées par l'ensemble des parties à la convention régionale de lutte contre le décrochage, ont fait l'objet d'un accompagnement par le cabinet de conseil en politiques publiques Le Chêne et le Roseau.



©Région Île-de-France - mars 2022, création graphique : Région Île-de-France,
mise en page : Inspiience, couverture : Istock/Stígur Már Karlsson /Heimsmýndir,
photos : Hugues-Marie Duclos, DR, Istock/aydinmutlu.



Région Île-de-France

2, rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 **RegionIleDeFrance**

 **iledefrance**

 **iledefrance**